Communiqué

Novembre 2026

Mesures salariales de branche 2027

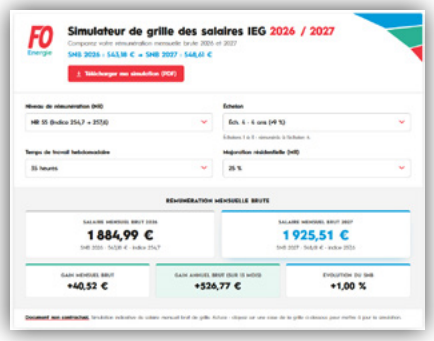
Combien pour vous ? Faites le calcul !

Le 19 novembre, les employeurs ont proposé :

- **SNB 2027 : + 1 %**
- **AIC : 0,8 %**
- **Talon de 520 € brut annuel**, par revalorisation des coefficients du NR55 au NR220
- **Relèvement des minima d'embauche** au 1er décembre 2026 pour les NR 55 (sans diplôme), 60 (CAP-BEP), 65 (BAC).

Derrière ces chiffres, la réalité varie selon votre situation. À partir du NR225, l'augmentation se limite au seul SNB.

FO Énergie met à votre disposition une calculette. Indiquez votre NR, votre échelon et votre majoration résidentielle, et découvrez le montant réel de votre augmentation.



Cliquez ici

Le constat est clair : pour la grande majorité des salariés, le compte n'y est pas !

FO Énergie maintient ses exigences :

- 1,6 % sur le SNB pour 2026, rétroactif au 1er janvier 2026
- 3,5 % sur le SNB pour 2027
- Un taux plancher d'AIC de 2,5 %
- La réouverture immédiate de la négociation sur la grille salariale :
  - Réactivation des échelons 1, 2 et 3.
  - Création des échelons 13 et 14.
  - Revalorisation des plafonds et planchers de NR, des niveaux d'embauche et de l'astreinte.

Les salariés ne se contenteront pas de miettes.

FO Énergie exige que les employeurs reviennent rapidement à la table des négociations avec des propositions enfin à la hauteur de l'engagement des salariés et du contexte économique.

Agir, ne pas subir!